

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 23 DECEMBRE 2013

DELIBERATION N° DEL122-13

Accusé de réception en préfecture
038-213801798-20131223-DEL122-13-DE
Date de télétransmission : 24/12/2013
Date de réception préfecture : 24/12/2013

L'an deux mille treize, le 23 décembre à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par Pierre VERRI Maire, le 17 décembre 2013, s'est réuni à la mairie en séance publique sous sa présidence.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Présents :

Mmes, J. BEUGEON, I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEE, H. MIOLLAN, C. PICCA, C. POLENTINI, C. TISON et MM. R. BAH, P. BERTHOLLET, H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, G. MORIN, L. MOTTE, J. PAVAN, Y. PERRIER, C. SERGENT, P. VERRI.

Pouvoirs :

Mme Geneviève PROSCHE-LEMAIRE (Pouvoir à Joëlle BEUGEON en date du 19/12/13)

M. Jean-Marie BERINGUIER (Pouvoir à A. LEFORT en date du 19/12/13)

M. Michel ISSINDOU (Pouvoir à A. BONNIN-DESSARTS en date du 20/12/13)

Absents excusés :

Mmes Nadège AMBREGNI, Marie-Françoise PELLEGRIN, MM. Jérôme DESMOULINS, Ange PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

OBJET : Régime Indemnitaire : suppression des retenues pour maladie.

Rapporteur : Pierre VERRI

M. le Maire expose :

Les délibérations N°98/03 du 7 juillet 2003 et N°05 6-05 du 30 mai 2005, portant sur le régime indemnitaire prévoient l'application de retenues pour maladie à partir du 21^{ème} jour d'absence.

Le maintien de cette mesure a été débattue en séance du comité technique du 13 novembre 2013. M. le Maire propose au conseil municipal la suppression des retenues pour maladie dans le cadre du versement du régime indemnitaire à compter de l'année 2013.

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 23 décembre 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI